Boissise-le-Roi
Orgenoy

Le Mag

Magazine municipal d'informations
www.mairie-boissise-le-roi.fr

Octobre - Novembre - Décembre 2022 / n° 10

Sommaire

2 Sommaire - Agenda

3 Édito

4-6 Démocratie locale

7-11 Cadre de vie

11-18 Vie de la commune

19 Enfance & Jeunesse

20 - 23 Culture & Sport

24 Tribune libre

25-27 Santé & Solidarité

28 Infos pratiques

Agenda

OCTOBRE

- **1** : MLMD
- **2** : Faites des plantes - AILES
- **9** : Octobre Rose
- **15** : MLMD
- **15** : Vente de charité – Castel Nazareth
- **29** : Soirée à thème – AFP

NOVEMBRE

- **5** : MLMD
- **11** : Cérémonie commémorative
- **11** : Repas des aînés
- **13** : Messe de la Saint-Martin
- **13** : Fête de la Saint-Martin – AFP
- **19** : MLMD
- **19** : Collecte de jouets – CCAS & Solidarité bébés
- **19** : Représentation théâtrale – Théâtre de l'Avant-Seine

DÉCEMBRE

- **3** : MLMD
- **3** : Soirée à thème - AFP
- **4** : Théâtre Cie du proscénium
- **9** : CCAS - Distribution colis de Noël à Boissise
- **10** : CCAS - Distribution colis de Noël à Orgenoy
- **10** : Fête des lumières
- **11** : Marché de Noël
- **11** : Concert ensemble AMIDICI & TRIO DE VIE

A noter : *La mairie et le centre de loisirs seront fermés le lundi 31 octobre 2022.*

Photos de couverture : La BOissienne 9 octobre 2022.

Vacances de la Toussaint

- Fin des cours : samedi 22 octobre
- Reprise des cours : lundi 7 novembre

Vacances de Noël

- Fin des cours : samedi 17 décembre
- Reprise des cours : mardi 3 janvier

MLMD

Madame Le Maire en Direct sans rendez-vous

Les prochaines permanences des samedis de 9h à 12h

• 15 octobre • 19 novembre • 3 décembre

Pour prendre rendez-vous en semaine : 01 60 65 44 00

Prochain Conseil municipal

15 décembre 2022

Conseils communautaires

21 novembre 2022
12 décembre 2022

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :
Véronique CHAGNAT, Maire de Boissise-le-Roi

RÉDACTION ET PHOTOS :
Comité de Communication de la mairie de Boissise-le-Roi

IMPRESSION :
Imprimé sur papier PEFC -
Imprilith, 5 rue de la Croix Blanche, 77310 Pringy

DISTRIBUTION : élus de la majorité
TIRAGE : 1700 exemplaires

Édito

Chers régiboissiens, chers urluquois,

L'été s'en est allé, nous rappelant cette année encore que le réchauffement climatique est une réalité que nul ne peut ignorer. Les feux, la sécheresse, les tempêtes et autres intempéries laissent des traces indélébiles dans nos vies. Les efforts à produire vont être considérables tant pour lutter contre ce dérèglement mais également pour modifier nos habitudes en matière de consommation et d'énergie.

L'hiver 2022/2023 sera plus difficile pour tous avec les augmentations du prix des énergies. Les collectivités ne bénéficient pas du bouclier tarifaire. Au budget 2021, le coût annuel de consommation de gaz pour notre commune, s'élevait à 40 000 €. Le contrat avec notre fournisseur était à renouveler et les nouveaux tarifs annonçaient une augmentation correspondant à trois fois et demi le prix. J'ai pris la décision drastique, début mars 2022, d'éteindre le chauffage dans tous les bâtiments publics à l'exception des groupes scolaires et des restaurants municipaux. Je remercie les agents municipaux et les élus qui ont continué à œuvrer malgré des conditions inconfortables.

La rentrée des classes rythme nos vies que l'on soit parent ou grand-parent. Nos groupes scolaires étaient prêts pour recevoir tous nos écoliers le jeudi 1er septembre 2022. Néanmoins, les effectifs étant en baisse depuis plusieurs années maintenant, nous avons évité de justesse une nouvelle fermeture de classe à l'école élémentaire André Malraux. L'école Château-Villard au hameau d'Orgenoy accueille quant à elle de nouveaux élèves suite aux récentes constructions. Celle-ci a donc bénéficié d'une ouverture de classe en maternelle, ce qui assure une scolarité dans des conditions optimales.

Nos associations ont également repris le chemin de leurs activités culturelles ou sportives. Vous avez pu les rencontrer lors du forum intercommunal qui s'est tenu en septembre. Je salue l'engagement de tous ces bénévoles qui animent la vie locale aux côtés des services de la Ville et je les remercie pour leur investissement.

Concernant le dossier des constructions dans les dents creuses, je tiens à rappeler que seule la loi guide le choix de l'équipe municipale et détermine notre capacité future à conserver la maitrise du sol communal. Nous travaillons activement afin de proposer une intégration harmonieuse des nouveaux logements dans le paysage actuel.

Je vous invite à consulter le panorama territorial 2022 de la CAMVS, en ligne sur le site internet de notre ville, qui reprend des données comparatives intéressantes entre toutes les communes de notre agglomération : la proportion d'espaces verts, le nombre de logements et d'emplois, les différents praticiens médicaux…

Bonne lecture de ce nouveau bulletin municipal.

Véronique CHAGNAT
Maire de Boissise-le-Roi
Vice-Présidente de la CAMVS

MAIRIE VIGILANTE ET SOLIDAIRE

Parc naturel régional du Gâtinais français

Délibérations prises par le Conseil municipal

Séance du 23 juin 2022

Subvention CCAS 2022

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité (2 votes contre de M. BRIAND et de Mme DAL PRA), décide d'attribuer une subvention de 25000 € pour le CCAS pour l'exercice 2022.

Tarifs Musique et Danse

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, fixe les nouveaux tarifs de l'École municipale de Musique et de Danse à compter du 1er septembre 2022.

Convention périscolaire avec Pringy

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve les termes de la convention concernant la réciprocité de l'accès pour les habitants de Pringy et de Boissise-le-Roi pour l'accueil de loisirs des enfants de 3 à 11 ans du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023.

Convention frais de scolarité avec Saint-Fargeau-Ponthierry

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer la convention de participation pour un montant de 740 € avec la ville de Saint-Fargeau-Ponthierry, pour un enfant en classe ULIS pour l'année scolaire 2021/2022.

Tarifs des activités périscolaires

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, fixe les tarifs des activités périscolaires à compter du 1er septembre 2022.

Règlement des locations de salles

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la modification du règlement de la salle Da Rocha intégrant la possibilité de prêt à titre gracieux en journée dans le cadre d'un enterrement, sur présentation d'une attestation d'assurance.

Bâtiment communal – Baux professionnels et détermination des montants des loyers

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve les termes des baux présentés et décide de conclure des baux avec deux orthophonistes, un cabinet d'infirmière, une esthéticienne et une PME dans les locaux de la Sellerie.

Reprise des concessions en état d'abandon

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide que les concessions en état d'abandon seront reprises par la commune et autorise Madame le Maire à prendre un arrêté municipal prononçant leur reprise dont elle assurera la publicité conformément à la réglementation en vigueur.

Cession de parcelles de terrain rue Posina

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité (2 votes contre de M. BRIAND et Mme DAL PRA) autorise la cession par la commune de 5 parcelles rue Posina au profit des différents acquéreurs qui se sont déclarés.

Convention Sport passion 2022 (CAMVS)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer avec la CAMVS la convention définissant les modalités de Sport passion pour l'été 2022.

Convention PNRGF – énergie partagée

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer la convention de mise à disposition du conseiller en énergie partagée proposée par le PNRGF.

Fonds de solidarité logement

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, s'engage à contribuer au Fonds de Solidarité Logement à hauteur de 0,30 € par habitant, soit 1134 €.

Séance du 22 septembre 2022

Madame Laëtitia BAUDAIN (liste « 2 villages, 1 commune » a été installée lors du Conseil municipal du 22 septembre suite à la démission de Madame Stéphanie DAL PRA (les suivants de liste, M. LE NER, Mme MARÉCHAL et M. BOUDIE ont refusé le poste)..

Modification de la constitution des commissions municipales, désignation des membres

Madame Laëtitia BAUDAIN intègre les commissions municipales suivantes : Travaux, Espaces verts et environnement, Animation de la ville sport jeunesse, Commission de contrôle des listes électorales, Commission d'appel d'offres (suppléante) et devient membre du CCAS. Approuvé à l'unanimité.

- Convention Fonds de concours Ecole de Musique CAMVS : Approuvé à l'unanimité
- Décision Modificative n°1 : Approuvé à l'unanimité
- Désaffectation et déclassement d'une parcelle de terrain située lieudit « La Héronne ouest » : Approuvé à l'unanimité

Délibérations prises par le Conseil municipal (suite)

- Convention pour la création et le fonctionnement d'une école multisports associative : Approuvé à l'unanimité
- Personnel communal – création de postes : Approuvé à l'unanimité
- Personnel communal – taux de promotion animation : Approuvé à l'unanimité
- Personnel communal – accroissement temporaire d'activités : Approuvé à l'unanimité
- Personnel communal – activités accessoires : Approuvé à l'unanimité

ZOOM sur la TEOM

Augmentation de la TEOM : on vous l'explique

La réception des taxes foncières a suscité les interrogations de contribuables qui ont noté l'augmentation du montant de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) sur leur feuille d'imposition 2022. Comment la TEOM est-elle calculée ? Pour quelles raisons le taux a-t-il été modifié après 4 années de baisse puis de statu quo ? Nous répondons à vos questions.

Sur quoi repose l'évolution de la TEOM ?

Comme 77 % des collectivités, les habitants du centre ouest Seine et Marnais ont vu leur taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2022 augmenter.

Sur l'agglomération Melun Val de Seine, cette augmentation intervient après deux années sans modification des taux (en 2020 et 2021) et deux années de baisse de ces mêmes taux (en 2018 et 2019.)

Cette augmentation de la TEOM sur l'agglomération résulte de :

- La progression des bases qui servent de calcul à la TEOM ; or, celle-ci est calquée sur celle de l'indice des prix à la consommation qui a augmenté de + 3,4 % en 2022 ;

- L'augmentation du taux (de 7,9% à 10,09%) pour les 18 communes du territoire dont la collecte et le traitement des déchets sont pris en charge par le SMITOM LOMBRIC.

Pourquoi le taux passe-t-il de de 7,9 % à 10,09 % ?

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères est un impôt qui doit financer le service de collecte et de traitement des déchets et qui doit donc couvrir ces dépenses. Elle ne sert pas à financer d'autres services, à faire de la trésorerie ou à combler un déficit.

L'augmentation du taux décidée par les élus au dernier trimestre 2021 est la conséquence de plusieurs éléments :

- La crise sanitaire a eu des répercussions négatives sur les finances du SMITOM-LOMBRIC : difficulté d'évacuer les matières premières du centre de tri, baisse des ventes de matières recyclées et chute du prix de revente de l'énergie produite par l'unité de valorisation énergétique du SMITOM-LOMBRIC ;

- Le SMITOM-LOMBRIC a dû faire face à la **forte augmentation de la taxe sur les activités polluantes** (TGAP) que tout centre de valorisation énergétique de déchets doit payer, plus de 266% entre 2020 et 2022 ;

- Les nouvelles réglementations qu'il faut anticiper avec leurs coûts ; c'est par exemple la collecte des biodéchets qui sera obligatoire à partir de 2025 avec la mise en place d'expérimentations avant cette date ;

- Le SMITOM-LOMBRIC va réaliser **un programme d'investissements** de plus de 40 millions d'euros entre 2023-2026 pour compléter ses équipements de traitement afin de garantir une meilleure maitrise des coûts d'exploitation, pour améliorer de façon continue les performances environnementales de ses installations, pour développer l'économie sociale et circulaire et pour une meilleure satisfaction des usagers.

A qui s'adresser pour demander des précisions sur son impôt ou le contester ?

Au-delà de cette situation générale, des spécificités peuvent apparaître pour certains contribuables. Seule l'analyse de leurs deux dernières feuilles d'imposition permettra d'expliquer l'évolution constatée.

- Pour toute demande de précisions, les contribuables peuvent adresser leur demande par mail, à l'adresse suivante, contact@camvs.com

- Pour toute contestation de leur impôt, les contribuables doivent s'adresser à leur centre des impôts dont l'adresse est mentionnée sur la feuille d'imposition.

Panorama territorial, quelques chiffres…

Les séniors

19 681 habitants de plus de 65 ans

Les séniors représentent **14,9% de la population totale** (ils représentaient 11,9% de la population en 2008).
58% d'entre eux **sont des femmes** (59,4% en 2008)
et **42% sont des hommes** (40,6% en 2008)

Population

Pour Boissise-le-Roi, évolution de la population entre 2013 et 2018

- **0,2 %** (+3,6 % pour l'Agglo)

Logements et énergie

Consommation moyenne par logement :

18018 Kw/h/an

Répartition : Chauffage : 69 %

Eau chaude sanitaire : 12 %

Éclairage, cuisson : 19 %

Logements

Marché des **appartements** : Prix moyen **2265 €**/m2 - Agglo

Marché des **maisons** : Prix moyen **2671 €**/m2 – Agglo

83 %
des ménages sont propriétaires à Boissise-le-Roi

Consommation résidentielle par usage et énergie

69% de la consommation résidentielle est destinée au chauffage.
L'énergie principale consommée est le gaz de ville ou de réseau. Il concerne 42% de la consommation résidentielle. Il est, avec le chauffage urbain (réseau de chaleur), qui lui représente 7% de la consommation, **le mode de chauffage le plus économique** pour les ménages (8,87 cts/kwh pour le gaz et 10,31 cts/kwh pour le chauffage urbain). **Un quart de la consommation résidentielle** (25%) **est issue de l'électricité** (17,58 cts/kwh, 2 fois plus chère que le gaz de ville ou le réseau de chaleur). **13 communes en Seine-et-Marne utilisent le chauffage urbain.** Sur le territoire de Melun Val de Seine, cette énergie (principalement de la géothermie) est utilisée sur 4 communes (Dammarie-lès-Lys, Le Mée-sur-Seine, Melun, et Vaux-le-Pénil).

nb : le prix de l'énergie est basé sur 2021

Vœux 2023, date à retenir

Les vœux de Madame le Maire
auront lieu
samedi 14 janvier 2023
à 11 heures
à l'espace sportif des Vignes.
Bloquez dès maintenant
cette date.

Les réunions de quartier se poursuivent

Après avoir échangé avec les habitants du secteur Pré de l'Étang au mois d'octobre nous rencontrerons les personnes résidant dans le quartier Bel-Air mi-novembre.

Vous pouvez prendre connaissance des comptes rendus déjà en ligne : https://www.mairie-boissise-le roi.fr/actualites/reunion-de-quartier/

Dents creuses et logements locatifs sociaux (LLS)

Quatre questions à Jacky SEIGNANT, Maire-adjoint en charge de l'Urbanisme.

Quelles sont les obligations de la commune en terme d'urbanisation ?

Nous avons deux obligations majeures en matière d'urbanisation étant donné que Boissise-le-Roi se situe dans l'unité urbaine de Paris : **respecter la loi SRU et le SDRIF.**

1) L'article 55 de la loi SRU : Les communes de plus de 3 500 habitants – et de 1 500 habitants dans l'agglomération parisienne – appartenant à des agglomérations ou intercommunalités de plus de 50 000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 15 000 habitants doivent disposer de **25 % de logement social**, en regard des résidences principales, d'ici 2025.

La loi 3DS (relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et la simplification) a modifié la loi SRU en supprimant l'échéance 2025 mais en maintenant l'obligation de rattrapage par période triennale sous forme de contrat de mixité sociale (CMS). Ce contrat devra être ambitieux et réaliste et sera signé entre la Préfecture et la Commune.

2) Le SDRIF (Schéma Directeur de la Région Ile-de-France) : Être en conformité avec ses objectifs (horizon 2030), dont celui de densifier l'habitat existant à hauteur de 15 % dans un rayon de 2 km autour d'une gare, soit un objectif de 200 logements (LLS ou non) sur la partie urbanisée.

Aujourd'hui, la part de LLS représente seulement 12,6 %, la commune est donc en **déficit de LLS.**

Le projet de PLU devra répondre également à ces 2 objectifs d'urbanisation, faute de quoi, un refus sera émis par la Préfecture.

Comment atteindre l'objectif de 25 % de LLS et quels sont les moyens pour combler le déficit ?

Un rythme de rattrapage a été établi pour 3 ans (triennale) entre les services de la Préfecture et la Commune. Pour la triennale 2020-21-22, la commune est contrainte de produire 86 logements locatifs sociaux. Or à ce jour, seuls 42 logements sont comptabilisés. **En conséquence, 44 logements doivent être engagés administrativement avant fin 2022.**

La Préfecture a recensé les différentes dents creuses de la commune, en 2017, suite au placement de la collectivité en carence pour manque de LLS. **Nous devons construire en priorité dans ces zones déjà identifiées.**

Qu'est-ce qu'une dent creuse ?

C'est un terme urbanistique pour nommer un espace non construit entouré de parcelles bâties, déjà situé en zone urbanisée et constructible.

Ces emprises foncières sont par conséquent des terrains pouvant accueillir des constructions. Elles sont identifiées sur le plan ci-dessous.

Quelles sanctions si la commune ne respecte pas son engagement ?

Le Préfet actera l'état de carence de la commune. En application de cet arrêté de carence, le prélèvement opéré annuellement sur les ressources de la commune soit 40 000 euros peut être majoré jusqu'au quintuplement.

En outre, le Préfet peut se substituer au Maire dans un certain nombre de ses prérogatives afin de permettre le développement de l'offre de logements à destination des ménages modestes sur le territoire, notamment :

- Le transfert automatique de l'exercice du droit de préemption urbain
- Le transfert du droit de réservation dont dispose la commune sur les logements sociaux existants ou à livrer

En cas de préemption par le Préfet, il fixera le nombre et le type de constructions sur la totalité des terrains constructibles prioritairement dans les dents creuses, sans tenir compte de la configuration de l'environnement proche. Il pourra également préempter sur toute vente de propriété et y construire des LLS.

L'équipe municipale ne souhaite absolument pas se retrouver dans cette situation. Conserver la maitrise totale des dossiers urbanistiques est notre priorité afin de pouvoir présenter des projets qualitatifs.

Une réunion publique sera organisée par secteur dès que le projet sera plus abouti.

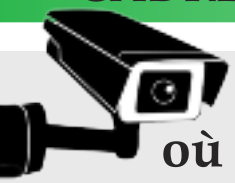

Vidéoprotection, où en sommes-nous ?

L'entreprise INEO a été retenue suite à l'appel d'offres. Les alimentations électriques des caméras lectrices de plaques d'immatriculation d'entrées de ville sont déjà en place.

Les premières caméras quant à elles seront posées avant la fin du 1er trimestre 2023 : en effet, nous sommes tributaires des délais d'approvisionnement de ces matériels (caméras, stockage des images…). Par la suite, les caméras des sites sensibles de la commune seront installées.

Les travaux réalisés

Rue de la Ferté Alais

Depuis le mois de juin des travaux importants ont été réalisés rue de la Ferté Alais à Orgenoy. Un réseau de récupération des eaux pluviales a été créé. Les branchements des riverains ont été repris afin d' être en conformité. Ces travaux ont été financés par la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) qui a la gestion et l'entretien des réseaux « assainissement » et « eau potable » pour l'ensemble de la commune.

Ces travaux se poursuivront par la réfection totale de la chaussée. La rue de la Ferté Alais étant une route départementale, le Département financera les travaux.
La commune devra prendre en charge les aménagements pour limiter la vitesse et organiser les places de stationnement.
Des installations provisoires seront testées avant le choix définitif.

Au groupe scolaire André Malraux

Le remplacement du réseau d'eau froide sanitaire à l'école André Malraux a été réalisé durant les mois de juillet et août par une entreprise de plomberie de Boissise-le-Roi.

L'installation datant de la construction de l'école (1976), celle-ci menaçait de céder à tout moment du fait de sa vétusté.

Coût des travaux : 53 384 €

En 2023, il sera procédé au remplacement du réseau « eau chaude » par la création de points de production décentralisés pour limiter les pertes d'énergie.

Plantation des arbres

Rappelez-vous, dans le MAG n° 8 d'avril 2022, nous avions évoqué l'abattage de 14 arbres sur notre commune suite à des risques de chute pouvant entraîner des dégradations chez nos administrés.

Nous arrivons maintenant dans une période propice aux plantations. Pour les remplacer, comme nous nous y étions engagés, une vingtaine d'arbres seront plantés dans le courant du dernier trimestre 2022, notamment le long de la liaison douce, entre le feu rouge de la RD607 et l'entrée du hameau d'Orgenoy.

Nous privilégierons les arbres à racines profondes qui offrent plusieurs avantages :
Ils sont plus robustes aux intempéries grâce à un meilleur ancrage dans le sol, plus résistants à la sécheresse car ils vont puiser leurs ressources en eau en profondeur. L'absence de racine de surface permet d'éviter la dégradation des infrastructures environnantes telles que les routes et les trottoirs.

Les consultations auprès des pépiniéristes de la région ont été lancées pour démarrer ce projet automnal.

LE SAVIEZ-VOUS ?

La pipistrelle :

un anti-moustique foudroyant !

Discrètes et nocturnes, les **chauves-souris** sont le plus souvent invisibles. Une vingtaine d'espèces existe en région parisienne, soit près du quart des espèces de mammifères sauvages de la région.

La pipistrelle commune peut manger l'équivalent de 600 moustiques en une nuit.

Une bonne raison pour la protéger ou du moins accepter sa cohabitation !

Focus sur les commissions du PNRGF

Au fil de la parution des « Mag », nous vous donnons régulièrement rendez-vous pour vous présenter les axes de travail engagés par le Parc Naturel Régional du Gatinais Français dans lequel nous sommes entrés en début de mandat.

Parmi les nombreuses commissions, si nous abordions la commission Développement économique ?

Plongeons dans l'ambiance : nous sommes attendus à 18h00 à la maison du Parc à Milly-la-Forêt. Les documents nous ont été adressés au préalable pour en prendre connaissance. Bâtiment basse consommation mêlant restauration moderne et « écolo » dans un vieux logis. Petit jardin de curé. Salle de réunion, visio pour le distanciel et power-point en support.

Émargement, top départ par le Président de la commission, Pascal Magnier, élu de Perthes-en- Gâtinais.

Pour bien comprendre, rien de mieux que de vous présenter son ordre du jour détaillé :

1/ « Pour avis » : nous allons voter !

- Présentation des projets de 4 acteurs économiques et artisans d'art sollicitant la commission pour une subvention (Rénovation d'un atelier d'artisanat, acquisition d'une presse à sacs automatisée, participations à des salons d'artisanat d'art) : leur dossier déposé au préalable a permis de mettre en avant les essentiels pour la recevabilité du projet, l'argumentaire lors de la présentation fera le reste !
- Révision du cahier des charges pour l'aide aux acteurs économiques et nouveau dossier de candidature pour s'adapter au territoire (70 communes) et aux nouveaux projets (rénovation de devantures)
- Réalisation d'un schéma directeur pour le développement des énergies renouvelables et de récupération (ENR) afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre, promouvoir la production d'énergie locale et privilégier la part des ENR en préservant le patrimoine.
- Evolution des critères de modulation des aides du Parc, les incontournables ainsi que la modulation (cf Le Mag n°6, p.13).
- Enfin, bilan des actions 2022 (dont accompagnement/financement de 26 porteurs de projets) et le programme d'actions 2023.

2/ « Pour information » : on écoute, on se détend après les votes !

- Révision de la charte du Parc avec 2 réunions grand public à Pringy et à Milly-la-Forêt
- Le programme LEADER et son plan d'actions 2023-2027 (cf Le Mag n°9, p.9)
- Le rappel pour le Grand pique-nique du PNRGF au domaine de Chamarande (91)
- Le rappel pour la conférence débat « Comment s'adapter au dérèglement climatique ? »

20h, levée de séance… Comme prévu !

Dans le prochain « Mag », nous vous proposerons un descriptif des projets soutenus par le Parc. Vous verrez, c'est passionnant de connaitre leur diversité et leur richesse, s'inscrivant toujours dans le respect de l'environnement !

Nuisances sonores réglementées

Rappel des horaires

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par ou pour des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils à forte intensité sonore, tels que perceuses, tronçonneuses, tondeuses, scies…ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

Les jours ouvrables de 8h à 12h et de 14h à 19h
Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

Merci de respecter ces horaires afin d'éviter une gêne pour le voisinage.

Le saviez-vous ?

Désherbant « remède de grand-mère »

- 1 kilo de sel iodé
- 5 litres d'eau
- 200 ml de vinaigre blanc
- 1 verre de produit vaisselle

Bien mélanger avant pulvérisation.
Pas de pluie pendant au moins 24 heures.

Un élu régiboissien vient de faire un essai. Au bout de 48 heures, tous les feuillages étaient cuits. L'action est similaire aux produits vendus dans le commerce. Pour suivre l'efficacité du remède sur les racines, il nous faut attendre quelques jours.

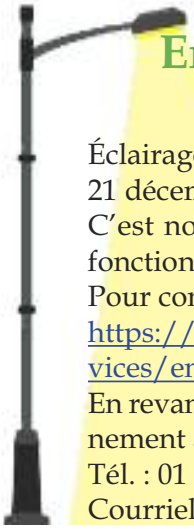

Entretien de l'éclairage public

Éclairage public allumé en journée les 10 novembre et 21 décembre ?
C'est normal ! L'entreprise teste et s'assure du bon fonctionnement des candélabres.
Pour connaitre les jours d'intervention :
https://www.mairie-boissise-le-roi.fr/vos-services/environnement/entretien-commune/
En revanche, n'hésitez pas à signaler tout dysfonctionnement auprès de la mairie
Tél. : 01 60 65 44 00
Courriel : contact@mairie-boissise-le-roi.fr

Ils ont dép(l)a(c)ssé les bornes

Suite à de nombreux actes de vandalisme sur les bornes de collecte de textile existantes, il a été décidé de faire retirer ces deux installations de la commune.
Désormais, vos vêtements peuvent être déposés dans la borne située sur le parking du centre commercial de Villiers-en-Bière, ou encore à la déchèterie (cf infos pratiques).

La feuille d'automne, emportée par le vent...

Nous allons encore une fois avoir un peu de travail pour ramasser les feuilles mortes dans nos jardins. Ces feuilles doivent être évacuées dans les containers marrons ramassés le jeudi sur notre commune.
Le dernier ramassage aura lieu le 15 décembre.
Nous vous rappelons qu'il est important de ne pas laisser ces feuilles sur la voie publique et que le trottoir devant chaque propriété doit être régulièrement dégagé.
Les haies doivent être entretenues et ne pas déborder sur la voie publique, empiéter sur les trottoirs ou sur la chaussée, ou dissimuler les panneaux indicateurs du code de la route.
Par courtoisie et respect de la propriété de ses voisins nos haies mitoyennes doivent être taillées et ne pas dépasser une hauteur réglementaire de 2 mètres.

Balayage de la commune

Pour faciliter le passage de la balayeuse, veuillez éviter d'encombrer la chaussée en déplaçant votre véhicule.

- 8 décembre : secteur 4
- 15 décembre : secteur 2
- 22 décembre : secteur 1
- 29 décembre : secteur 3

Retrouvez les rues par secteur, ici : https://www.mairie-boissise-le-roi.fr/vos-services/environnement/entretien-commune/

Ne pas brûler les végétaux

Nous vous rappelons que le brûlage des déchets végétaux est interdit sur la commune toute l'année.
Arrêté municipal 2021-60 du 7 octobre 2021.

Allo encombrants

Les déchets de grande taille peuvent être enlevés par le SMITOM-LOMBRIC en utilisant le service « ALLO ENCOMBRANTS »

Les encombrants et les déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E) sont aussi collectés « à votre porte » après la prise de rendez-vous au numéro vert 0 800 501 088, appel gratuit, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 17h. Votre présence n'est pas nécessaire, seuls les encombrants doivent être accessibles sur la partie privée de votre propriété.

L'envoi d'un contrat signé au SMITOM-LOMBRIC est un préalable à toute prise de rendez-vous.

Pour savoir comment utiliser le service Encombrants veuillez consulter le site internet du SMITOM-LOMBRIC : http://www.lombric.com/trier-collecter/dechets-des-menages/encombrants/allo-encombrants

ou le site de la Mairie : https://www.mairie-boissise-le-roi.fr/vos-services/environnement/collectes/

Départ des chevaux de l'Espace naturel sensible La Prairie Malécot

L'Espace naturel sensible (ENS) « La prairie Malécot » est situé en bordure de Seine et comprend une grande variété de milieux naturels, notamment un étang qui s'est formé suite à la fermeture d'un bras mort de la Seine. Le Département de Seine-et-Marne est propriétaire et gestionnaire du site (hormis quelques parcelles privées).

Depuis près de 15 ans, des chevaux sont présents sur les prairies de l'ENS. Cette action d'éco-pâturage, gérée par le Département de Seine-et-Marne, constitue une solution alternative de gestion écologique du site par des herbivores issus de races rustiques.

L'éco-pâturage permet d'assurer l'entretien du milieu par le broutage de la végétation, de réduire l'impact environnemental et de contribuer au maintien ou au développement de la biodiversité.

La situation de ces animaux a évolué, ce qui implique leur départ du site. Celui-ci a été programmé au début du mois de juillet 2022. Les chevaux ont désormais rejoint de nouveaux sites localisés sur le territoire de la Bassée où ils vont retrouver d'autres équins.

A l'issue de cette longue expérience d'éco-pâturage, les services du Département vont réaliser un bilan qui permettra de connaitre l'impact réel du pâturage sur la biodiversité du site. En fonction des résultats de ce diagnostic, l'éco-pâturage pourrait être poursuivi selon des modalités qui restent à préciser, et les chevaux pourraient revenir à moyen terme sur la Prairie Malécot.

Pour plus d'information sur les 22 Espaces naturels sensibles (ENS) départementaux ouverts au public : www.seine-et-marne.fr/fr/annuaire-des-espaces-naturels-sensibles

Téléchargez gratuitement « Balade branchée », l'application qui vous connecte à la nature

Félicitations à Ismaïl Gacem !

Nouveau venu sur la scène sportive locale, Ismaïl, régiboissien âgé de 13 ans, a débuté le tennis il y a un an dans le cadre du Tennis Club de Melun.

Grâce à sa participation à plus de 100 matches sur l'année et ses remarquables performances, il a pu se hisser à un classement de 15/2 qui le rapproche de la 2ème série.

Il est déterminé et combatif, s'entraîne de façon à atteindre de nouveaux objectifs plus ambitieux et pourquoi pas, aller tutoyer les grands joueurs mondiaux.

Il poursuit en parallèle ses études secondaires en classe de 3ème et brille là aussi par ses résultats scolaires.

Nous souhaitons à Ismaïl une belle carrière sportive et nous lui adressons tous nos encouragements

À la découverte des services de notre mairie…

Le service Périscolaire

Rentrés depuis plus d'un mois, nos écoliers attendent les prochaines vacances de la Toussaint, vacances pendant lesquelles notre service extrascolaire déborde d'énergie et d'imagination. Sous la direction de Karen LANDEREAU et de son adjoint, Tristan CARRASCO, accompagnés de 5 animateurs, plus d 'une quarantaine d'enfants vont être accueillis chaque semaine.

Karen et Tristan

ATSEM Malraux

Agent d'entretien (1 absent)

Animatrices périscolaire Malraux

Le service périscolaire et extrascolaire a bien évolué depuis l'arrivée de sa directrice en juin 2019. Après une expérience dans l'Éducation nationale en tant qu'aide auprès d'enfants handicapés, professeur de droit éco-gestion ou encore ATSEM, elle est convaincue que l'Animation est son domaine de prédilection et obtient rapidement son diplôme de directrice de centre. Dès son arrivée sur la commune, sa première mission a été de recruter une équipe d'animateurs dynamiques Ses objectifs étaient tout d'abord la mise en place d'un planning pour les agents mais aussi pour les activités, l'affichage obligatoire et réglementaire et la mise en sécurité des lieux pour l'accueil d'enfants mineurs.

« Ce fut une belle expérience, un challenge de trois semaines ! L'accueil de loisirs tel qu'il est aujourd'hui est comme mon bébé » dit-elle tout en le confiant en partie à Tristan.

Karen prend son travail très à cœur. Elle tient à ce que chaque agent se sente bien à son poste. Elle est responsable de tous les animateurs, agents d'entretien et ATSEM, soit une équipe de 24 personnes. Elle suit leur présence, gère les remplacements, leur planning d'entretien des locaux ou d'animation, coordonne les services scolaires et périscolaires en étant le lien direct avec les directrices de nos écoles. Accueillir vos enfants le matin avant l'école, dès 7h15, prendre soin d'eux sur la pause méridienne et les retrouver le soir après l'école pour de l'étude ou la garderie jusqu'à 19h font partie de ses tâches.

Depuis un an, elle peut compter sur l'aide de Tristan. Animateur polyvalent depuis 20 ans et directeur depuis quelques années à Saint-Fargeau-Ponthierry, toujours prêt à aider les autres, à les former ou à transmettre ce qu'il a appris au cours de toutes ces années, il avait le désir de changer d'environnement et *« ce fut une belle rencontre avec Karen. La relation de confiance est là. L'animation est ma passion »*. La co-direction du Comité de la jeunesse lui a été récemment confiée et les idées ou projets fourmillent déjà.

A tous les deux, ils forment un duo efficace, heureux auprès des enfants qui le leur rendent bien !

Demandez à vos enfants !

ATSEM Château Villard

Animatrices périscolaire Château Villard (1 absente)

Animatrices du mercredi et des vacances scolaires

Témoignage de vie

Entretien avec… Anne-Marie GAUME

Vous les avez sans aucun doute remarqués, ils ornent les murs de notre mairie depuis plusieurs mois. De leurs couleurs chatoyantes, ils invitent au voyage de l'esprit dans une nature presque envoûtante.

Mais savez-vous quelle artiste se cache derrière cette mystérieuse signature NY ?
Partons à la rencontre aujourd'hui d'Anne-Marie GAUME.

Née en 1943 « avec un pinceau et un crayon dans les mains », d'origine bretonne, petite dernière d'une fratrie de 3 enfants avec 2 frères ainés, la petite tribu suit le père de famille, alors engagé dans la Marine Nationale. À la retraite, ce dernier prend la direction technique d'une bonneterie à Arras.

C'est ainsi dans le Pas-de-Calais, à 15 ans, qu'Anne-Marie remporte le 1er prix d'un concours de peinture organisé par l'ensemble des établissements scolaires du département, en créant un papier peint. Elle rencontre alors le meilleur ami de l'un de ses frères, Pierre, pour lequel elle dit avoir eu un vrai coup de foudre et qui deviendra l'homme de sa vie. Elle travaille en banque mais ne vit que pour l'art qu'elle pratique assidûment le soir, le week-end ; dès qu'elle le peut, elle achète des livres, reproduit les œuvres qu'elle affectionne, réalise des cartes de vœux, d'anniversaire. Arrivée à Boissise-le-Roi en 1985, elle découvre alors les cours d'aquarelle donnés par Jean DELHON au second étage de la mairie. Anne-Marie dit avec tendresse qu'après son père et son mari, elle venait de rencontrer le troisième homme de sa vie.
Durant 3 ans, elle apprend à ses côtés et se voit vite proposer de le seconder pour l'enseignement des cours.

Anne-Marie se fait repérer par « Les Amis des Arts de Seine-et-Marne » qui organisent des expositions dans les mairies du département. Elle gagne de nombreux prix de peinture.
Avec leur côté figuratif, ses œuvres apportent un vent de nouveauté largement apprécié dans le monde artistique.
Soutenue par un solide cercle familial, son fils aîné, Frédéric, lui crée un site internet (https://gaume.org/) et Jean-Philippe, le benjamin, l'aide à mettre en valeur ses œuvres en les photographiant sous leur meilleur angle.
Son époux Pierre répertorie avec soin les quelques 850 œuvres déjà réalisées ! Entre cadeaux et dons à la famille et amis, d'autres sont vendues aux 4 coins de monde ou tournent d'exposition en exposition.

Alors, saviez-vous que notre village abritait une artiste de renommée internationale ? C'est un honneur de pouvoir vous faire découvrir ou redécouvrir quelques-unes de ses plus belles œuvres à la mairie, n'hésitez pas à venir les voir de plus près, vous ne pourrez qu'être séduits ou rendez-vous sur le site « Loft & décoration » dans la rubrique Artistes du monde (https://loftetdecoration.com/ magazine/) pour découvrir ses œuvres au catalogue.

Retour en images

Commémoration du 18 juin

Sport passion
du 11 juillet au 26 août

Rentrée des classes
le 1er septembre

Forum des associations et du handicap
le 10 septembre

Théâtre avec
la Compagnie du Proscénium
le 18 septembre

Opération ville propre
le 24 septembre

Orgenoy en fête

Les nouveautés cette année : une chasse au trésor sous forme de challenge, un défilé de poussettes, trotinettes et vélos décorés.

Cinéma plein air

Ce samedi 27 août, vous avez été près de 130 spectateurs à profiter pour la 2ème année consécutive de Ciné plein air. Les conditions météorologiques nous ont permis une projection en extérieur, dans le cadre exceptionnel du parc de la mairie, ambiance familiale et conviviale pour ce dernier week-end aoûtien.

Nous remercions la CAMVS à l'initiative de ce concept, les food trucks Pizza Bella et Tasty food ainsi que Gersende aux manettes de la machine à popcorn, les incontournables d'une soirée cinéphile.

Merci à vous tous pour vos encouragements et rendez-vous l'année prochaine pour une nouvelle édition du ciné plein air sur la commune.

Vous pouvez retrouver les albums des événements passés sur le site internet de la Ville : https://www.mairie-boissise-le-roi.fr/bienvenue/diaporama/

LES Illuminés

En décembre dernier, nous vous avions proposés de vous inscrire pour participer aux Illuminés, un concours qui permettait de décerner des prix aux maisons, balcons et jardins les plus « décorés ou illuminés ». Cette année, au vu du contexte économique et énergétique annoncé, il ne nous semble pas opportun de renouveler ce concours.

Néanmoins, nous espérons que les Illuminés seront de nouveau en pleine lumière l'année prochaine !

Bienvenue à

Un week-end de Noël

Samedi 10 décembre des ateliers créatifs attendent les enfants dès 15 h dans les communs du château afin de décorer le sapin de Noël et vivre la magie de cette fête avec quelques jours d'avance. Alain RAYBAUD clôturera cet après-midi par des chants traditionnels à l'église.

Dimanche 11 décembre de 10h00 à 18h00, le marché de Noël vous ouvre ses portes à la salle des fêtes à Orgenoy, pour découvrir les créations des exposants culinaires et artisanaux et passer un moment convivial. Le Père Noël, quant à lui, fera son plus beau sourire sous sa barbe blanche pour le plus grand plaisir des enfants.

A 18h00, le concert Amidici & Trio de vie vous invite pour une parenthèse musicale, à l'église Saint-Denis de Boissise-le-Roi.

Le marché d'à côté

Après plusieurs mois de travaux, la supérette située place de l'Église a rouvert ses portes vendredi 30 septembre, sous l'enseigne « **Le marché d'à côté** ».

Monsieur Nour-eddine AFOUKAL vous accueille chaleureusement tous les jours, y compris le dimanche, de 8h00 à 13h30 et de 15h30 à 22h00 (horaires provisoires).

Ne manquez pas de lui rendre visite, il fait dépôt de pain également.

Nouveau

Installation du food truck « WAN MAY THAÏ » tous les samedis de 17h à 20h30 sur le parking du stade de Boissise-le-Roi.

Au menu : cuisine thaïlandaise traditionnelle.

ÉTAT CIVIL

Le Conseil Municipal,

Souhaite la bienvenue à…

Lauréline CLERGEON née le 26 juillet 2022 à Fontainebleau

Mattéo POLEK né le 30 août 2022 à Melun.

Félicite les mariés…

Frédéric POULAIN et Aline DESSALLE le 04 juin 2022

André-Paul DUMINIL et Béatrice BALLAND le 18 juin 2022

Mikaël SICRE et Bernadette RAMOS le 25 juin 2022

Quentin GLAVIER et Hélène FLEURY le 25 juin 2022

Thomas LETAVERNIER et Maëva DESPLANTES le 02 juillet 2022

Yan RICARD et Sophie BÉRENGER le 09 juillet 2022

Vincent BODNAR et Nathalie JAMMES le 20 août 2022

Assure de sa sympathie les familles éprouvées par le décès de…

Lucienne GUILLART épouse VÉRITÉ le 09 février 2022 à Melun*

Simonne PIAULT veuve GHERSON le 04 juin 2022 à Melun

Andrée TOUCHANT veuve VIRETTO le 05 juillet 2022 à Ris-Orangis

Jacques PORTAT le 13 août 2022 à Melun

* transcription du décès reçu en juin et autorisation de publication

Calendrier des sapeurs-pompiers de Seine-et-Marne

Comme chaque année les sapeurs-pompiers du SDIS77 (caserne de Ponthierry) effectuent leur campagne calendrier.

Cette campagne démarrée mercredi 12 octobre 2022, s'étendra jusqu'à fin janvier 2023.

Aucun pompier ne démarchera en dehors de ces dates.

En cas de doute n'hésitez pas à leur demander leur carte professionnelle (ou appeler la caserne).

C'était la rentrée scolaire !

Véronique BONNET, Maire-adjoint chargée des Affaires scolaires

Une rentrée des classes marquée cette année par l'arrivée de nouvelles directrices pour le groupe scolaire André Malraux.

Les enfants avec leurs parents ont eu la joie de faire connaissance avec madame Jay-Angelaud, directrice de la maternelle. Autour d'elle, une équipe d'enseignantes renouvelée, avec mesdames Delafosse et Royau pour une classe de MS/GS et madame Loiseau-Clayes pour la GS. Nos trois ATSEM sont toujours présentes pour les accompagner et les aider tout au long de la journée.

L'école élémentaire a également accueilli sa nouvelle directrice, madame Bach ainsi que deux nouvelles enseignantes, madame Giat et madame Ciriani.

Madame le Maire, accompagnée d'élus, s'est rendue dans ces écoles le jeudi 1er septembre, jour de la rentrée, afin de leurs souhaiter la bienvenue et une bonne année scolaire. Au total, plus de 210 élèves sont confiés aux enseignantes des écoles André Malraux.

L'école Château Villard et sa directrice madame Laigle accueillaient en ce premier jour de septembre plus de 130 écoliers et grâce à l'ouverture d'une classe, prise en charge par monsieur Faure, nouvellement nommé, les effectifs sont autour de 21/22 en élémentaire et 23/24 pour les deux classes de maternelle.

Les conditions sont donc réunies pour passer une bonne année scolaire.

De nouveaux jeux dans la cour de la maternelle Château Villard

Stop au Gaspi...

Un changement au niveau des menus de la restauration scolaire est intervenu pour cette rentrée scolaire. Afin de lutter contre le gaspillage alimentaire constaté par nos agents et de limiter la hausse de nos tarifs, nous sommes passés de 5 à 4 composants par repas, l'entrée ou le fromage pouvant disparaître suivant la composition du menu, tout en gardant un équilibre nutritionnel validé par la diététicienne. Un travail de sensibilisation à ce gaspillage et au tri des déchets est mené par les animateurs du temps périscolaire auprès de nos enfants.

Sentons-nous tous concernés.

Vous pouvez consulter les menus sur le site internet : https://www.mairie-boissise-le-roi.fr/vos-services/enfance-vie-scolaire/menus-de-la-cantine/

Les représentants des parents d'élèves

Les élections ont eu lieu le 7 octobre. Retrouvez les résultats sur les panneaux d'information des écoles et en ligne sur le site internet : https://www.mairie-boissise-le-roi.fr/vos-services/enfance-vie-scolaire/les-parents-deleves/

La bibliothèque municipale

Une sélection des nouveautés

Adultes

Il nous restera ça À 33 ans, Iris trimballe sa vie dans une valise. Théo, 18 ans, a peu de rêves, car ils en foutent partout quand ils se brisent. À 74 ans, Jeanne regarde son existence dans le rétroviseur. Rien ne les destinait à se rencontrer.
Quand le hasard les réunit sous le même toit, ces trois êtres abîmés vont devoir apprendre à vivre ensemble.

Jeunesse

Les animaux fantastiques J.K. Rowling, créatrice de la mythique saga Harry Potter, nous invite à découvrir une nouvelle ère du Monde des Sorciers, au côté du jeune explorateur et magizoologiste Norbert Dragonneau, cinquante ans avant le début de l'histoire de Harry.

Premières lectures

Buzz l'éclair Après s'être échoué sur une planète lointaine et hostile, Buzz L'Éclair et son équipage ont construit une base où ils recherchent activement un moyen de repartir. Buzz s'envole à bord d'une navette pour tester un nouveau carburant, mais, à son retour, plusieurs années ont passé !

Journée du Patrimoine

Le dimanche 18 septembre après-midi, vous êtes venus nombreux aux différentes activités proposées sur la commune.
Sous un magnifique soleil d'arrière-saison, Jacky SEIGNANT, Maire-adjoint, vous a fait visiter les abords du château, ses vestiges, la salle du Conseil, la salle Henri IV… intarissable sur tous ces sujets. Marie-France RAYBAUD vous accueillait quant à elle dans le chœur de l'église Saint-Denis relatant son histoire et ses richesses.
Nouveauté 2022, la compagnie de théâtre du Proscénium vous a régalés avec le « Best of de Molière ». Vous avez également pu visionner un film documentaire tourné en collaboration avec le CAUE77 (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Seine-et-Marne), avec des prises de vue inédites de la commune.

Notre patrimoine hautement mis en couleurs !
N'hésitez pas à commander le livre retraçant l'histoire de notre commune, écrit par l'association du Conseil des Sages de Boissise-le-Roi
https://www.mairie-boissise-le- roi.fr/actualite/conseil-des-sages/

LE CONSEIL DES SAGES DE BOISSISE-LE-ROI

« Oublier ses ancêtres, c'est être un ruisseau sans source, un arbre sans racines. »

« L'aboutissement de notre long travail de recherche sur le passé de notre commune est l'édition du livre, 270 pages, en 2021. Une idée pour Noël ? Découvrez l'Histoire de Boissise et ses secrets au travers de **« BOISSISE-LE-ROI au fil des années ».**

SON HISTOIRE
Fondation de la ville
La seconde guerre mondiale
La commune reconnaissante
Étymologie
Le Blason

SON CHATEAU
Au moyen âge
La famille de Thumery
La famille de Beauce
La famille Bareiller
La famille Fruchard
La Congrégation religieuse
L'édifice

SES EDIFICES RELIGIEUX
L'église Saint-Denis
Sainte Marie Madeleine de Faronville

SON ENVIRONNEMENT
La situation géographique
La Seine
La navigation sur la Seine
Le barrage de Vives-Eaux
Le Ru de la Mare aux Evées
La prairie Malécot

SA DÉMOGRAPHIE
Rattachement administratif
La population
Le groupe scolaire d'Orgenoy
Le groupe scolaire de Boissise-le-Roi

SON ÉCONOMIE
Les carrières de meulières
La sablière du Port du Roi
Les fermes
La société Goncalvès Prères
L'hôtellerie à Boissise-le-Roi
L'hôtellerie à Orgenoy
La clinique des Trois Soleils
La Maison de retraite « Le Village »
Le transport ferroviaire

SA VIE SPORTIVE ET CULTURELLE
Les associations culturelles
Les associations sportives
Les pôles « enfance et jeunesse
Les activités municipales

SES BATIMENTS
SES EDILES

Au fil des années

Francis BURET – Président : 06 07 17 61 79 - Danielle PIERINI- Secrétaire : 01 60 65 55 60

Des bons de commande sont disponibles en mairie. Prix de 22€ par chèque. N'oubliez pas d'indiquer votre adresse afin que le livre vous soit livré dans votre boite aux lettres.
Frais de port 5€ en dehors de Boissise-Orgenoy.

Théâtre de l'Avant-Seine

FEMMES DE CARACTERE,

Comédies en 1 acte

L'Ours *On passe dans 8 jours* *Le mot de Cambronne*

Ces 3 petites pièces font vivre plusieurs types de femmes qui ont du répondant ! Elles ne se laissent jamais manipuler.

La jeune veuve, qui semble tendre et éplorée, cache une force insoupçonnée et se révèle un adversaire redoutable face à un « Ours » qui ne peut résister à la séduction de son interlocutrice.

Guitry, contrairement à sa réputation, avoue dans ces 2 saynètes que l'homme est subjugué quand il côtoie des femmes qui savent ce qu'elles veulent.

Fureurs (sincères ou feintes) chez les unes, perfidies à fleurets mouchetés chez les autres, la gent masculine n'a plus qu'à s'effacer pour laisser la place à des femmes qui montrent, sous des dehors charmants, une volonté d'autorité et d'indépendance.

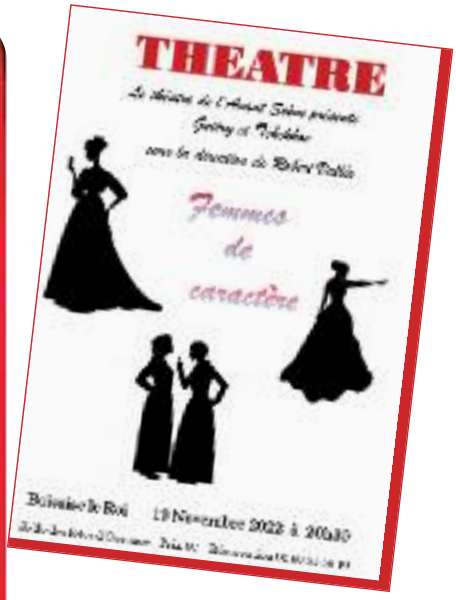

Les étés sportifs

Vous faites sûrement partie des sportifs du dimanche matin ayant participé aux quatre séances des « Étés Sportifs ».
Grâce aux conseils des coachs, vous avez pu découvrir dans le parc de la mairie le sport autrement, avec pilates - gym douce, ou encore cardio training - renforcement musculaire.
Cette initiative sur la commune sera reconduite en espérant vous voir encore plus nombreux.

Communiqués des associations *Les textes sont rédigés par les associations.*

AFP Association franco-portugaise

Depuis sa création, l'association Franco-Portugaise de Boissise-Orgenoy a pour vocation l'entre-aide et la solidarité.
Cet objectif en ligne de mire, toute l'équipe œuvre pour proposer des actions visant le renforcement du lien social sous toutes ses formes.

Après notre brocante de rentrée, nous vous proposerons la reprise de nos « repas à thème » dont les prochaines dates sont d'ores et déjà fixées au samedi 29 octobre 2022 et samedi 3 décembre 2022 (sur réservation).

Le respect des coutumes est également un fil conducteur de nos actions. Nous fêterons donc la Saint-Martin le dimanche 13 novembre avec une messe en l'Eglise Saint-Denis suivie d'un repas dans les communs du château et de la non moins traditionnelle dégustation des châtaignes.

Cette année, exceptionnellement, nous aurons le plaisir de recevoir le groupe de musique portugaise, CAPAS NEGRAS d'Alvelos, notre ville jumelle.

Nous recherchons des familles adhérentes ou non de l'AFP, qui pourraient accueillir un ou plusieurs membres de cette délégation du vendredi 11 novembre au soir jusqu'au dimanche 13 novembre. Si vous êtes intéressés, il vous suffit de contacter l'Association.

Enfin et pour terminer cette année, notre association offrira un repas de Noël solidaire le samedi 17 décembre 2022 aux personnes en difficulté. N'hésitez pas à prendre contact ou tout simplement nous rejoindre à l'association.

Contact : 06 15 89 88 38 - afp-boissiseleroi@outlook.fr

■ BSKCOB Karaté

C'est reparti pour une nouvelle saison au Club de Karaté avec nos licenciés débutants et les anciens, qui pourront dans quelques temps se présenter à l'examen de la ceinture noire après des années de pratique et d'assiduité !

Des cours "Découverte en Famille" sont organisés tout au long de la saison, des déplacements extérieurs également (stages, compétitions, sorties ludiques).
Enseignement du Karaté traditionnel Shotokan par le Professeur en titre Jean-Jacques DAL PRA (7ème DAN - BEES 2) et Stéphanie DAL PRA (1er DAN - Instructeur Fédéral).
Initiation au combat et self-défense, gymnastique et renforcement musculaire, maîtrise de soi et respect du Code Moral qui font de cette discipline martiale l'une des plus complète. Un enseignement de qualité dans une ambiance conviviale !

Venez vous inscrire au Dojo de Boissise-le-Roi ou participer aux cours d'essai jusqu'au 31 octobre 2022.
Contacts : 06 58 44 67 04 / BSKCOB77310@gmail.com / Page Facebook

■ RSCBO

Le RSCBO maintient le cap !

Les vacances d'été sont terminées et nous voilà tous de retour à la maison pour la grande rentrée annuelle.

Au programme : reprise du travail, reprise du rythme scolaire, retour aux contraintes et au stress…

Pour passer agréablement cette étape et profiter avec toute la famille de cette nouvelle année « scolaire » reprendre le chemin du gymnase est une bonne solution.

Le RSCBO vous propose une large gamme d'activités en roller, de l'apprentissage au perfectionnement, du baby-roller aux adultes ….

Le club a repris ses activités depuis le dimanche 18 septembre 2022 mais il n'est jamais trop tard pour vous inscrire !

Pour vous renseigner, pour faire un essai, n'hésitez pas à nous contacter :

- Par mail à contact.rscbo@gmail.com
- Au Tél - 06 30 78 09 60 ou 06 08 93 88 25
- Sur Facebook : https://fb.me/rscbo

Vous pouvez aussi visiter notre site internet : https://www.rscbo.fr ou vous pourrez retrouver toutes les infos concernant le RSCBO ainsi que la présentation des nombreuses activités proposées les lundi, jeudi, vendredi, samedi et dimanche.

• Groupe Boissise-Orgenoy Nouvelle Energie

Non communiqué

• Groupe 2 Villages, 1 Commune

Agir pour l'avenir de notre cadre de vie

Au sein du Conseil municipal, notre groupe s'est systématiquement opposé aux différents projets d'**urbanisation d'Orgenoy** qui se dirigent **vers une forte urbanisation sans que soit pensé, dans ces nouveaux quartiers, des aménagements de bâtiments ou d'espaces publics.**

Les **projets d'urbanisation du futur Plan Local d'Urbanisme** (PLU) **n'augurent rien de bon** pour l'ensemble de la commune sous prétexte de « dents creuses urbaines » (extension d'Orgenoy, terrain de foot de Boissise, espaces verts de Valbois, espace vert des Vignes…) **pour l'avenir de notre cadre de vie.**

La majorité municipale se cache passivement derrière la loi « Solidarité et Renouvellement Urbain » (SRU) et le Schéma Directeur de la Région Île-de-France (SDRIF).

Notre groupe avait déposé une question orale lors du Conseil municipal du 02/12/2021 pour obtenir un débat avec un **vœu motivé de la commune se positionnant clairement contre la liaison routière A6-D607-D142 et le pont routier sur la Seine. Mme le Maire a refusé de soumettre au vote notre vœu** sous prétexte que le SDRIF était en cours de révision. Tant qu'il n'est pas révisé, ce schéma est encore valide (initialement jusqu'en 2030). C'était justement le moment de **se positionner officiellement par un vœu de la commune** et **d'influer** sur cette future révision par une **mobilisation de tous les acteurs locaux.**

Notre groupe a été actif lors du projet peu écologique d'aire de grands passages sur Orgenoy. Et finalement, avec le soutien des élus locaux des autres communes, **la Préfecture de Seine-et-Marne a entendu nos revendications.**

Nous avons toujours eu cette **volonté d'être acteur** à tous les niveaux et de **soutenir toutes les démarches citoyennes** en faveur de l'amélioration de notre qualité de vie.

Concernant notre urbanisation, nous pouvons avoir la même démarche volontaire pour enclencher un dialogue constructif avec la Préfecture.

Avec la nouvelle loi « Différenciation, Décentralisation, Déconcentration et Simplification » (3DS) votée le 21/02/2022, il n'y a plus la date butoir de 2025 de la loi SRU pour les 25% de logements sociaux. Il y a aussi la **possibilité de négocier avec la Préfecture un contrat de mixité sociale.**

La **végétalisation de notre commune** pour nous préparer aux dérèglements climatiques n'est **pas la priorité de Mme le Maire.** Pourtant la loi « Climat et Résilience » du 20/07/2021 donne un objectif pour 2050 d'absence d'artificialisation nette des sols qui résulte d'un équilibre entre **la maîtrise de l'étalement urbain, la préservation et la restauration de la biodiversité et de la nature en ville, et la renaturation des sols artificialisés.**

Il ne faut pas attendre mais il faut agir sur ces dossiers vitaux pour l'avenir de notre commune et des futures générations.

« Vous pouvez compter sur notre **disponibilité**, notre **bienveillance** et **notre engagement.** »

Groupe « 2 Villages, 1 Commune »
Eric BRIAND, Stéphanie DAL PRA
https://2villages1commune.wordpress.com/
boissiseleroi.orgenoy@gmail.com
06.99.20.55.79

Plan grand froid

Inscription sur le registre du CCAS

Les personnes concernées :

- les personnes de 65 ans et plus résidant à leur domicile,
- les personnes de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail et résidant à leur domicile,
- les adultes handicapés résidant à leur domicile,

Si l'inscription a déjà été effectuée l'an dernier, elle est automatiquement reconduite. La réinscription est utile si vous avez changé de coordonnées téléphoniques ou postales durant l'année.

Renseignements et inscriptions au **01 60 65 44 00.**

Les ateliers séniors

Marie-Line THOMAS,
Maire-Adjoint en charge des Affaires sociales et du Logement

Le secret d'une retraite épanouie, c'est de se trouver chaque jour une joie, un petit bonheur, un petit plaisir.

Le CCAS vous propose un atelier qui vise à maintenir le corps et l'esprit en éveil, à faire travailler la mémoire et la mobilité et surtout à sauvegarder le fil ténu des contacts humains.

Nous vous attendons de 10h30 à 11h30 les jeudis 17 novembre et 1er décembre en salle Arnaldo Da Rocha à Boissise-le-Roi **et les jeudis 10 novembre et 24 novembre** en salle de motricité de l'école Château Villard à Orgenoy.

Ces premières séances d'essai gratuites nous permettront d'envisager leur pérennisation si cela correspond bien à vos attentes.

Mesdames, Messieurs les retraités, venez nous retrouver !

Inscriptions : 01 60 65 44 00

Distribution des colis de Noël

La distribution des colis pour les séniors se déroulera

- 9 décembre de 14h à 16h30 à la mairie
- 10 décembre de 10h à 12h30 à la salle des fêtes à Orgenoy

Ce colis est offert aux 70 ans et plus, sur présentation du courrier envoyé par la mairie.

Renseignements au 01 60 65 44 00

Aide au chauffage

Les critères d'éligibilité : avoir 62 ans minimum ; vivre seul(e) ou en couple dans son logement ; être non imposable (plafond selon situation, détaillé sur le site internet)

Les demandes devront être déposées en mairie avec présentation d'une carte d'identité, de l'avis d'imposition dans son intégralité et d'un RIB avant le **15 novembre 2022.**

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter le service du C.C.A.S. aux heures d'ouverture de la mairie. Tél : 01 60 65 44 00.

https://www.mairie-boissise-le-roi.fr/vos-services/a-tout-age/centre-communal-daction-sociale/le-role-du-ccas/

Collecte de jouets

Le CCAS et l'association Solidarité Bébé Cité Fraternelle organisent une collecte de jouets le **samedi 19 novembre de 10h00 à 12h00 en Mairie** au profit des enfants défavorisés.

Si vos enfants ne jouent plus avec certains jouets, faites le tri et donnez-leur une deuxième vie : ils feront la joie d'autres enfants. Assurez-vous que les jouets soient complets et en bon état avant de les déposer.

Merci pour votre solidarité et générosité.

La collecte du 22 août dernier a permis d'accueillir 53 volontaires (49 prélevés) dont 8 nouveaux donneurs.

Merci à vous !

Notez d'ores et déjà ces **prochaines dates de collecte** pour l'année 2023 : **mardi 21 février et jeudi 5 octobre 2023** à la salle des fêtes à Orgenoy.

Nous comptons sur vous.

Repas des aînés

Comme chaque année, le CCAS de Boissise-le-Roi met en avant les Séniors et organise son repas de fin d'année. Il aura lieu **le vendredi 11 novembre 2022 à 12h30 à la salle omnisports de l'Espace des Vignes.**

Sont conviées les personnes de 70 ans et plus, résidant sur la commune, et s'étant inscrites suite à la réception du courrier envoyé par le CCAS.

Cette année, La BOissienne a réuni plus de 514 participants. Grâce à vous tous et aux nombreux sponsors, 4721 euros ont pu être reversés à LA LIGUE CONTRE LE CANCER 77.

Plus de 30 sponsors et partenaires nous ont soutenu dans cette nouvelle aventure, et se sont mobilisés pour que cet évènement soit une réussite. Leur participation active à tout point de vue nous a permis de vous offrir une après-midi en rose dans un esprit convivial et familial. Arielle et toute l'équipe de La BOissienne vous remercient et vous donnent rendez-vous l'année prochaine pour un nouveau défi !

Retrouvez les photos de La BOissienne sur notre site internet :
https://www.mairie-boissise-le-roi.fr/bienvenue/diaporama/

Pratique ! Quelle pharmacie de garde ?

Trouver la pharmacie de garde la plus proche : MonPharmacien

Mon Pharmacien est une application mobile doublée d'un site web (monpharmacien-idf.fr) qui fournit l'information officielle sur les pharmacies ouvertes en Île-de-France, notamment les pharmacies de garde **les dimanches, les jours fériés.**

L'application a été réalisée dans le cadre d'un partenariat entre l'ARS Ile-de-France et l'Union Régionale des Professionnels de Santé Pharmaciens d'Ile-de-France : https://www.iledefrance.ars.sante.fr/trouver-la-pharmacie-de-garde-la-plus-proche-mon-pharmacien

Pour connaitre la pharmacie de garde de nuit : Dans tous les départements d'Île de France, hors Paris, la réglementation impose de contacter la gendarmerie ou le commissariat de la zone recherchée pour obtenir les coordonnées de la pharmacie de nuit.

Dans les autres départements de l'Ile-de-France, il faut d'abord appeler le 3237 ou se connecter sur 3237.fr . Les coordonnées de la pharmacie de garde de nuit vous seront communiquées par les services de police ou de gendarmerie de proximité. À partir de 20h jusqu'à 8h, il faut passer directement au commissariat avec pièce d'identité et ordonnance du jour.

Vous avez des enfants de 0 à 6 / 8 ans

SOLIDARITÉ BÉBÉS

est là pour vous aider

Vêtements d'hiver – jouets – livres
Couvertures – draps
Hygiène – alimentation – lits – poussettes

tous les mercredis
10h à 12h & 14h à 16h30
et exceptionnellement
du 26 Nov au 17 Déc
les samedis matins 9h30 à12h

cour du presbytère 4 place du Gal Leclerc
77310 St Fargeau-Ponthierry

Association Cité Fraternelle

INFOS PRATIQUES

- **Mairie** : 01 60 65 44 00

  Du lundi au mercredi : 8h30 - 12h00 / 13h30 - 17h30
  Le jeudi : 8h30 - 12h00 / Fermé l'après-midi
  Le vendredi : 8h30 - 12h00 / 13h30 - 17h00
  Le samedi : 9h00 - 12h00 (1er et 3ème samedi du mois)
  Mail : contact@mairie-boissise-le-roi.fr

- **Groupe scolaire André Malraux**

  Maternelle : 01 60 65 60 85
  Élémentaire : 01 60 65 50 28

- **Groupe scolaire Château-Villard**

  Maternelle : 01 60 66 02 24
  Élémentaire : 01 60 66 19 62

- **Collectes ménagères**

  Déchets ménagers (couvercle gris) : mardi, vendredi
  Emballages (couvercle jaune) : mercredi
  Déchets verts (couvercle marron) : jeudi - Dernière collecte 2022 : jeudi 15 décembre

- **Déchèterie** : 0 800 814 910

  Horaires d'hiver : du 1er novembre au 31 mars
  Du lundi au vendredi : 14h00 - 18h00
  Samedi : 9h00 - 18h00 - Dimanche : 10h00 - 13h00
  Horaires d'été : du 1er avril au 31 octobre
  Du lundi au vendredi : 15h00 - 19h00
  Samedi : 10h00 - 19h00 - Dimanche : 10h00 - 13h00

- **Eclairage**

  Relever le n° du candélabre pour signaler les anomalies de fonctionnement au **01 60 65 44 00** ou par courriel : contact@mairie-boissise-le-roi.fr

- **EDF** (urgence dépannage Enedis) : 0 972 675 077
- **SUEZ** : 0 977 408 408
  (urgences) :.....0 977 401 142

- **Pharmacie des Vignes** : 01 60 65 60 65
- **Cabinet Infirmières** :
  Graziella Caporale/Sabrina Caudron 06 33 25 62 38
- **Cabinet d'orthophonie** :
  Barbara DERCQ/Cécile TYMEN 06 59 07 53 09
- **Cabinet de Psychothérapie d'Analyse et de Sophrologie** :
  Fatiha Knayaz.....06 29 51 19 90
- **Chirurgien dentiste** :
  Dr Laurence Aussavis 01 64 38 11 85
- **Médecin généraliste** :
  Dr Jeanine Thomas-Villeneuve 01 64 09 81 48
  Dr Alain Turczynski.....01 64 39 03 70
- **Ostéopathes** :
  Mélanie Blaes.....01 60 65 61 42
  Sébastien Perron.....07 68 57 93 77
- **Pédicure podologue** :
  Maxime Dorvilma.....09 81 88 23 75
- **Psychomotricienne D.E** :
  Marie Favre 07 86 67 55 96
- **Maison Départementale des Solidarités :**
  Assistante sociale 01 64 10 62 10
- **Cabinet vétérinaire** :
  Dr François Bongars 01 64 19 41 52

- **SAMU** : 15
- **Police secours** : 17
- **Pompiers** : 18
- **Enfance en danger** : 119
- **SOS médecin** : 3624
- **Maltraitance des personnes âgées et des personnes handicapées** 3977